
DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ AU BUSINESS PLAN

Après être passé de l'idée au projet, grâce au modèle économique Canvas et vous être assuré que votre projet est source de chiffre d'affaires, vous allez l'approfondir en réalisant l'étude de marché et le business (L'étude marché faisant partie intégrante du business plan).

1. QU'EST-CE QUE LE BUSINESS PLAN ET À QUOI SERT-IL ?

C'est le document qui vous permet de démontrer la cohérence et la pertinence économique de votre projet. Il vous permet d'analyser votre projet, de prendre du recul, de prévoir, de planifier et d'améliorer le pilotage de votre future entreprise.

Mais c'est aussi un outil indispensable pour convaincre tous vos partenaires, que ce soit vos proches ou vos financeurs.

Ce dossier est synthétique, au maximum 20 à 30 pages selon BPI création, et peut se composer de la manière suivante :

- En guise d'introduction, un résumé (Qui, quoi, quels avantages concurrentiels, pour qui, quelle stratégie commerciale, quelle rentabilité, quels besoins de financement, quelle évolution à 3 ans)
- Un sommaire,
- Présentation du projet : modèle économique, étude de marché (le secteur d'activité et sa réglementation, l'offre, la demande), stratégie...
- Présentation du ou des porteurs de projet, de l'équipe et de la structure juridique dédiée
- Présentation du dossier financier : besoin de financement et prévisionnel financier (plan de financement initial, compte de résultat à 3 ans, plan de trésorerie, plan de financement à 3 ans...)
- Les éventuelles annexes

Pour aller plus loin avec BPI Création :

- [Comment déterminer son business model pour créer de la valeur ?](#)
- [4 étapes pour bien réaliser son étude de marché](#)
- [Comment faire son business plan ?](#)

2. FAIRE SON BUSINESS PLAN SEUL, OUI MAIS AVEC QUELLES RESSOURCES ?

Pour celles et ceux qui ne sont pas experts en la matière, plusieurs solutions s'offrent à vous, si vous souhaitez construire votre projet de A à Z et réaliser un plan d'affaires solide.

Voici une sélection de 3 outils gratuits en ligne pour vous accompagner dans votre démarche :

- Créer votre [Pass Créa](#) sur le site de BPI Création et profitez de l'offre de services en ligne : business plan, pitch, guide méthodologique, actualités, événements, webinaires, ...etc.
- CCI France : le [Business-Builder](#), un outil complet, des conseils avant de se lancer au business plan
- Crédit Agricole : [Propulse by CA](#)

Et après, vous aimeriez avoir l'avis d'un professionnel sur votre projet ? C'est possible !

L'ordre des experts-comptables a mis en place un dispositif « [Business Story](#) », vous permettant d'avoir trois rendez-vous gratuits avec un expert-comptable. Bien sûr, plus vous aurez travaillé en amont, plus le rendez-vous sera productif.

3. ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LA RÉALISATION DU BUSINESS PLAN

Vous pouvez faire appel à un professionnel, comme un cabinet d'expertise-comptable, qui vous accompagnera dans le montage de votre projet moyennant rétribution.

Vous pouvez également vous rapprocher des acteurs locaux de la création d'entreprise, qu'il s'agisse d'institutions ou d'associations. Elles proposent notamment de l'accompagnement et de la formation.

Certaines prestations sont gratuites et d'autres payantes, mais n'oubliez pas que vous pouvez utiliser votre compte formation et que ces organismes sont là pour vous accompagner dans votre demande de prise en charge, si cela est possible.

Par ailleurs, la Région SUD a mis en place un dispositif : Mon Projet d'Entreprise (MPE)

La Région SUD s'appuie sur 13 partenaires pour vous accompagner à la fois dans le montage de votre projet et dans la recherche de financement. MPE permet de financer le coût de cet accompagnement à la construction de votre Business Plan, par exemple.

Toutes les infos sur le site de la [Région Sud](#).

- La [Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur](#)

- La [Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA](#)
- La [Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes](#)
- [BGE Côte d'Azur](#)
- [Créactive 06](#)
- [France Active](#)
- [Institut Régional de la Création d'Entreprise](#)
- [Reflets](#)
- [Réseau Entreprendre Côte d'Azur](#)

Vous pouvez également bénéficier du dispositif « CAPE », le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise.

Le CAPE permet de tester la faisabilité de votre projet. Vous bénéficiez de l'aide d'une structure accompagnatrice, de moyens matériels et financiers et d'une protection sociale. En échange, vous vous engagez à suivre un programme de préparation à la création ou à la reprise.

En savoir plus sur : CAPE-service-public.fr